

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS 2026-2027

Établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'État :

- Habilité à recevoir les élèves boursiers de l'État,
- Habilité à recevoir les versements au titre de la taxe d'apprentissage,
- Accueillant des élèves externes ou demi-pensionnaires.

Options proposées :

	LVA	LVB	Autres options
6 ^e	Anglais		Initiation Allemand Initiation Chinois Catéchèse
5 ^e	Anglais	Espagnol Allemand Chinois	Langues et Cultures de l'Antiquité (Latin) Catéchèse
4 ^e	Anglais	Espagnol Allemand Chinois	Langues et Cultures de l'Antiquité (Latin) Accompagnement Anglais Européen Catéchèse
3 ^e	Anglais	Espagnol Allemand Chinois	Langues et Cultures de l'Antiquité (Latin) Accompagnement Anglais Européen Catéchèse

DEMI-PENSION

La restauration est assurée par un organisme prestataire.

Le prix du repas inclut le repas et les frais de fonctionnement incombant à l'école (surveillance, fluides, etc.).
Le repas comprend une entrée, un plat principal, un fromage et un dessert.

Les familles peuvent opter pour une formule sur 3 jours, 4 jours ou 5 jours. Le prix de ces formules est fixe.
Le prix de la demi-pension est **forfaitaire**. En cas d'absence de l'élève, ne sera fait de remboursement **que sur présentation d'un certificat médical d'absence de plus de 5 jours consécutifs**. Aucun autre motif ne peut prétendre à un remboursement.

Pour les élèves externes, il est possible de manger à la cantine de manière occasionnelle en achetant un ticket repas (voir tarifs au dos).

Pour les élèves possédant un PAI impliquant qu'ils déjeunent au collège en apportant leur propre repas, une participation aux frais de nettoyage et surveillance sur l'ensemble de la pause méridienne correspondant à 40% du forfait.

TARIFS 2026-2027

Contribution famille	1400€
Cotisation volontaire annuelle de l'APEL (une seule cotisation par famille)	27€ (ce tarif est susceptible d'être modifié lors de l'Assemblée Générale de l'APEL)
Cotisation volontaire aux travaux	59€

Ces tarifs étant décidés une année à l'avance sans connaître le taux exact de l'inflation, ils sont donnés à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés dans la limite de 5% d'augmentation.

A cela pourra s'ajouter un coût de matériel pédagogique (cahier d'exercices...).

Des réductions s'appliquent à partir du 2^e enfant scolarisé dans le groupe scolaire, de manière automatique (-10% pour le 2^e enfant, -30% pour le 3^e enfant, - 50% à partir du 4^e enfant).

Conditions de paiement :

- Les frais administratifs demandés à la préinscription sont non remboursables.
- L'acompte sur la scolarité de 300€* doit être versé au dépôt du dossier d'inscription.
- Un chèque de caution de 300€ sera demandé pour le prêt des livres à la rentrée.
- Tous les chèques sont à libeller à l'ordre : « OGEC La Madone ».
- **Les règlements en espèces se font uniquement auprès du service comptabilité familles (8 rue Championnet – 75018 PARIS) sur les horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h45.**

Le relevé annuel des frais de scolarité est envoyé fin septembre. Le paiement s'effectuera en 8 prélèvements automatiques mensuels, d'octobre 2026 à mai 2027, le 10 de chaque mois ainsi qu'un premier prélèvement de 150€ le 10 septembre 2026.

*** En cas d'annulation après le 1er mai 2026, l'acompte sur la scolarité de 300€ ne sera pas remboursé, sauf dans les cas suivants :**

- Le passage dans la classe demandée n'a pas été obtenu (justificatifs demandés).
- Mutation ou déménagement hors région parisienne de la famille (justificatifs demandés).

DEMI-PENSION

Forfait	Demi-pension 4 jours	Demi-pension 5 jours
Coût forfaitaire annuel de la ½ pension <i>À titre indicatif, calculé sur l'année scolaire précédente</i>	6 ^e 5 ^e , 4 ^e : 1195€ 3 ^e : 1130€	6 ^e , 5 ^e , 4 ^e : 1503€ 3 ^e : 1420€

- Ticket à l'unité : 10 euros Carnet de 10 tickets : 90 euros